

Quand les démocraties déraillent, les citoyens doivent intervenir



Nous allons vivre très prochainement une obligation vaccinale généralisée de produits expérimentaux dont les effets ne sont pas connus. L'Etat va donc franchir un nouveau cap dans l'intervention sur nos corps contre la volonté de certains, en invoquant la situation et la science, la crise sanitaire servira encore de prétexte fallacieux à cette violation de l'intégrité physique de tous les salariés puis de nos enfants en faisant peur, en culpabilisant jusqu'à justifier le viol de toute l'intimité humaine. Ce ne sera malheureusement pas la première fois que nos démocraties déraillent en commettant des crimes contre l'humanité. C'est une histoire de manipulation des esprits, de passivité et d'une succession de renoncements

ou de lâchetés. Trois exemples de violation des droits humains, aux USA, en Suède et malheureusement déjà en France incite à réfléchir à notre relation à ce que l'on nous présente comme la science, le bien, le vrai, surtout lorsqu'il est question de décider du sort d'autrui, de son exclusion sociale et de sa future ghettoïsation, inévitable dans les lois successives que nous concoctent étape par étape la macronie. Nous devons faire valoir quelques valeurs imprescriptibles : la liberté, la dignité, le libre consentement, l'absence de toute violation des corps et des esprits. Nous vivons les mêmes déraillements. Lisez rapidement ces trois cas, je vous propose ensuite un mode d'action vers nos élus.

Le darwinisme social américain

L'eugénisme a été largement pratiqué aux USA. Il est largement diffusé dans les universités américaines et de nombreuses fondations prestigieuses soutiennent financièrement les travaux et les programmes de contrôle des populations. Certaines populations sont visées : les « débilés », terme de l'époque, les minorités ethniques dont les amérindiens, les noirs ou les pauvres. La quasi-totalité des Etats légiféreront en faveur de telles politiques conduisant à des pratiques de stérilisations forcées [1]. Outre ces actes chirurgicaux, les amérindiens seront isolés, cantonnés, condamnés à la maltraitance et à la malnutrition dans des « réserves » ; lieux de protection ? Lieux d'aliénation ? Lieux dédiés à une « race » en voie d'extinction comme les animaux mis en réserve. Ces populations seront déplacées pour laisser leurs terres aux colons. Les premières réserves seront attribuées aux tribus ; puis plus tard, la seconde loi sur les terres amérindiennes réduira les parcelles et procédera par affectation individuelle d'une terre, reniant ainsi des droits collectifs et politiques ; faisant de chacun un objet de la nation américaine.

Pour le dirigeant politique moderne, l'homme n'est rien

d'autre que sa propriété, sur laquelle il exerce des droits d'en user et abuser à sa convenance. Relisons Théodore Roosevelt. Dans sa correspondance au biologiste Davenport en date du 3 janvier 1913, Roosevelt écrit : « Il est extraordinaire que notre peuple refuse d'appliquer aux êtres humains les connaissances aussi élémentaires que les éleveurs pratiquent sur leur bétail. N'importe quel fermier qui empêcherait ses meilleures lignées de se reproduire et favoriserait la croissance la plus mauvaise, serait envoyé à l'asile. Ce qui est bon pour les animaux, l'est aussi pour l'Homme. » [2]. Il s'arroge un pouvoir d'amputation d'autrui dont la stérilisation forcée des femmes. Plus étonnant encore, ce sont des hommes qui prennent ces décisions pour amputer le corps des femmes. Leur corps est un objet dont le politique est le maître et le violeur public violente ses femmes d'autant qu'il s'agit de ces opérations dites « invisibles ».

L'eugénisme suédois

Il a donné lieu à une enquête au sein du Royaume et les faits sont reconnus. Les premières lois furent votées à l'unanimité par le Riksdag perdurant jusque dans les années soixante-dix. La Suède démocratique sera unanime. Elle crée en 1922 l'Institut Nobel pour la biologie raciale, soit la première institution raciale au monde. Elle réalisera environ 63.000 stérilisations. L'enquête gouvernementale estime que 21.000 personnes furent stérilisées de force, beaucoup avec un accord formel très loin du consentement éclairé. L'objectif scientifique du moment était de lutter contre toute forme de dégénérescence, d'où l'expression d'hygiène sociale. En améliorant la qualité moyenne des humains, il s'agissait d'éviter les reproductions jugées improductives. Les handicapés, les marginaux, les délinquants ne devaient pas se reproduire. La pression sociale, comme aujourd'hui dans les menaces de licenciement sans indemnité, les allocations étaient subordonnées à l'acceptation de la stérilisation de la femme dans des milieux modestes, Les études suédoises

confirment que les femmes furent les principales victimes dans une proportion de 99% des stérilisations réalisées. Ces révélations ébranlèrent la société suédoise découvrant sous un autre jour le mythe d'un Etat-Providence, le croyant neutre et bienveillant pour ses populations, ce qui se trouve là remis en cause par une politique menée à l'insu des populations, sans aucun assentiment [3].

Les enfants réunionnais de la Creuse

Ils relèvent d'une décision de repeuplement de départements français dont tout particulièrement la Creuse de 1963 à 1982 en procédant au déplacement-déportation d'environ 2.150 enfants en provenance de l'île de la Réunion. On doit à des communistes de dénoncer ce trafic d'enfants dès 1968. Des familles peu alphabétisées signent des procès-verbaux d'abandon qui font de ces enfants des pupilles de l'Etat, soit des enfants assujettis à la décision administrative, en l'occurrence les directions des affaires sanitaires et sociales. L'association des Réunionnais de la Creuse a souhaité faire condamner l'Etat Français pour la déportation de ces 1.630 enfants. Outre le fait d'enlèvement et de déportation, leurs conditions de vie n'ont pas été améliorées, ce qui introduit un doute supplémentaire quant aux motivations des politiques. En effet, si certains ont été bien accueillis dans des familles bienveillantes, d'autres ont été maltraités, voire soumis à des traitements relevant de la « mise en esclavage » comme l'étudie l'historien Jablonka. Le drame de l'arrachement puis des conditions de vie difficiles confirment les effets d'une telle politique [4]. Notons, que le politique a sans doute pensé que cette population d'esclaves déportés d'Afrique ou d'Asie sur l'île pouvait de nouveau l'être sans difficulté. En effet, des parlementaires se sont saisis d'une entreprise d'avortements sous contraintes et de stérilisation évalués à ce stade à environ 8.000 / an sur plusieurs années. L'Etat est dans l'embarras.

Ces trois exemples montrent l'absence de considération pour la

« chose humaine » soumise à l'oligarchie qui use et abuse des populations à sa convenance en inventant un récit de légitimation. Les élus et les technocrates se parent de quelques arguments pseudo-rationnels. Ces exemples montrent que l'organisation administrative et technocratique de ces opérations met chaque fonctionnaire en position d'exécution sans véritable responsabilité. Personne n'est responsable mais les crimes s'accomplissent.

Que devons-nous faire quand nos démocraties déraillent ? Constituons des équipes dans chaque ville et prenons rendez-vous avec nos élus en mettant sur la table des documents de référence qui sont accessibles en ligne [5]. Ces traités signés par la France condamnent l'obligation vaccinale et ils doivent être remis à nos élus en leur demandant de les remettre aux préfets pour les mettre en responsabilité de futurs crimes contre l'humanité s'ils venaient à les contredire dans leur décision. Ces mêmes équipes doivent mettre sous les yeux des maires les rapports de pharmacovigilance de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) dont les rapports par laboratoire en soulignant à chaque fois les deux lignes fatidiques (exemple, p. 7 du rapport Pfizer) Décès en pronostic vital engagé [6]. Ces entretiens doivent être enregistrés ou filmés autant que possible et chaque équipe doit exprimer deux obligations politiques.

Premièrement, monsieur le maire, vous ne pouvez pas être complice de décisions qui atteignent la dignité de la personne humaine. Nous nous ferons respecter par la résistance avec vous.

Deuxièmement, vous devez prendre publiquement et rapidement position face à la presse locale contre cette idéologie sanitaire qui viole la personne humaine. Nous allons convoquer la presse locale pour votre déclaration demain. Je suggère que dans chaque ville, outre les magnifiques manifestations, nous mettions chaque élu devant ses responsabilités. Organisons aussi des permanences devant les mairies en distribuant des

tracts, la consultation de ces textes et des discussions publiques. Réinformons toute la population.

Pierre-Antoine Pontoizeau

Notes

[1] Plusieurs chercheurs ont étayé cette politique eugéniste américaine antérieure au nazisme dont Külh et Lombardo. Le premier a publié : *The Nazi Connection: Eugenics, American Racism, and German National Socialism*, 1994, Oxford University Press, le second a étudié l'histoire du droit américain et des pratiques eugénistes. Il publie *A Century of Eugenics in America: From the Indiana Experiment to the Human Genome Era*, 2011, Indiana University Press.

[2] Lettre de Théodore Roosevelt à Charles Davenport (1866-1944), biologiste, un des leaders du mouvement eugéniste américain menant des recherches sur la sélection des espèces et l'hérédité en date du 3 janvier 1913

[3] Plusieurs auteurs suédois ont contribué à éclairer ce paradoxe du bien vivre autorisant la stérilisation au nom même du développement d'un modèle rationnel de politique familiale. L'historienne Runcis consacre un chapitre intitulé « Dans l'ombre de l'Etat providence. Stérilisations et science » du livre *Valeurs suédoises* publié en 2002 chez Carlsson. Il faut signaler la qualité des contributions de Tyden dont : *Indésirable dans la maison publique. Rashygien et la stérilisation en Suède*, 1991 et *De la politique au stage. Les lois suédoises sur la stérilisation 1935-1975*, 2002, in *Acta Universitatis Stockholmiensis*. A noter les recherches menées dès après la guerre concernant les mêmes pratiques au Japon par Sutter : *Les stérilisations et les avortements eugéniques au Japon*, 1949, in revue *Population* 4-4, p.768-770. En France, Drouard publiait un bon article de synthèse : *À propos de l'eugénisme scandinave. Bilan des recherches et travaux récents* dans la revue *Population* en 1998 ou l'excellent article de Zylberman « Eugénique à la scandinave : le débat des historiens » accessible sur :

(<http://www.ipubli.inserm.fr>) et enfin l'article de Mottier : État et contrôle de la sexualité reproductive : l'exemple des politiques eugénistes dans les démocraties libérales (Suisse, Suède et Royaume-Uni) en 2012 dans la revue Politique et Sociétés, volume 31, n°2. Il faut lire l'excellente analyse récente de Pascal Marichalar : Regard sur l'intellectuelle suédoise Alva Myrdal. Engagements publics et déchirures privées, 2014, in revue Travail, genre et sociétés, n° 31, Editions La Découverte, p.186-194. Drouard écrit à leur propos : « les Myrdal défendirent la stérilisation comme un aspect essentiel de la politique de population : à leurs yeux, les réformes sociales visant à accroître et à diffuser le bien-être encouragent les naissances de « tarés » ou d'« indésirables », et en conséquence la société a le droit d'intervenir « en cas de parenté douteuse du point de vue eugénique ». En résumé, la loi de 1934 concernait les stérilisations sans consentement opérées sur des individus irresponsables du point de vue légal et elle autorisait la stérilisation volontaire pour des raisons médicales ou eugéniques. La loi de 1941 étendait le champ d'application de la loi à d'autres maladies héréditaires que la maladie mentale ainsi qu'à des cas sociaux « de comportement antisocial ».

[4] Il faut consulter le rapport du sociologue Philippe Vitale, président de la commission nationale de recherche historique des enfants de la Creuse : Etude de la transplantation des mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984 à l'attention de la ministre d'outre-mer de 2018 ou consulter l'excellent documentaire : « Les Enfants de la Réunion : un scandale d'État oublié » de Clémence de la Robertie, réalisé par Guénola Gazeau et Pierre Lascar en 2016 et diffusé le dimanche 19 février 2017 sur France Ô, dans le magazine « Histoire d'outre-mer ». Le 18 février 2014, l'Assemblée nationale vote la reconnaissance de la responsabilité morale de l'Etat français dans cette affaire. Lire l'ouvrage de référence : Enfants en exil : transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982), d'Ivan Jablonka, 2007, Paris, Éditions du Seuil. Concernant les

avortements forcés, il faut lire Le ventre des femmes de Françoise Vergès, publié en 2017 chez Albin Michel qui étudie les 8.000 avortements annuels durant les années 60-70.

[5] les conventions signées par la France à apporter à nos maires :

La déclaration d'Helsinki portant sur les principes éthiques applicables à la recherche médicale impliquant des êtres humains de 1964

<https://www.wma.net/fr/policies-post/declaration-dhelsinki-de-lamm-principes-ethiques-applicables-a-la-recherche-medicale-impliquant-des-etres-humains/>;

La convention d'Oviedo pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine dites Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine de 1997

<https://www.coe.int/fr/web/bioethics/oviedo-convention>;

La Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme de l'UNESCO de 2005

<https://fr.unesco.org/themes/%C3%A9thique-sciences-technologies/bioethique-droits-humains>;

La résolution 2361 du Conseil de l'Europe de 2021

<https://www.fichier-pdf.fr/2021/01/29/resolution-2361/>;

[6] Les rapports de l'ANSM à apporter à nos maires :

Rapport sur Pfizer, voir page 7, rubrique nombre de cas graves

<https://ansm.sante.fr/uploads/2021/07/16/20210716-vaccins-covid-19-rapport-pfizer-periode-28-05-2021-01-07-2021-2.pdf>;

Rapport sur Moderna, voir page 6, rubrique nombre de cas graves

<https://ansm.sante.fr/uploads/2021/07/16/20210716-vaccins-covid-19-rapport-moderna-periode-28-05-2021-01-07-2021-2.pdf>;

Rapport sur Astrazeneca, voir page 7, rubrique nombre de cas graves.

<https://ansm.sante.fr/uploads/2021/07/23/20210723-covid-19-rapport-14-vaxzevira-astrazeneca-2.pdf>;

En cumul : décès constatés : 975 ; pronostic vital engagé : 2848.

